



## ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE

DE VAL-D'OR INC.

Case postale 231 – Val-d'Or, Québec J9P 4P3

### MÉMOIRE POUR LE BAPE DU 28 FÉVRIER 2017

#### HÔTEL FORESTEL DE VAL-D'OR

#### PROJET AKASABA OUEST

Présenté par Jacques Cormier

Président de l'Association chasse et pêche de Val-d'Or Inc.

### 1. Pourquoi vous intéressez-vous au projet ?

- Améliorer la protection du caribou de Val-d'Or et de son habitat.
- Représenter les chasseurs et pêcheurs affectés par ces nouveaux développements.
- Voir à la pérennité de la faune terrestre, aviaire et aquatique du secteur.

### 2. Quelles sont vos préoccupations envers le projet ?

- Il a certaines affirmations d'AME dans le document «DA 15.5 » sur les effets sur le caribou forestier qui nous interpellent dont;
  - Pas de fragmentation significative : Si tu construis du chemin, tu fragmentes l'habitat dans un milieu qu'il a déjà une perturbation de 90% selon les analyses des divers ministères. L'ajout des chemins = facilite l'ajout et la présence de prédateurs = augmente significativement le risque de la perte de caribou qui est déjà très précaire et vulnérable.
  - Faible valeur d'habitat pour le caribou : Les données de localisation depuis les trentaines dernières années démontrent bien la présence du caribou. C'est moins depuis les 10 dernières années car il a moins de caribou. C'est certain que

l'intensité de sa présence ponctuelle va être moindre. (voir document DB. 13 du MFFP) . La valeur de l'habitat est moindre dans ce secteur mais le caribou le fréquente sporadiquement et il ne faut pas le sous-estimer à cause de la précarité de la harde. Cette notion de ne pas entraîner aucun effet cumulatif significatif sur l'habitat prend tout son sens dans un contexte de précarité et de rareté d'une espèce vulnérable.

- Effets directs d'importance mineure sur le caribou : Ce qu'il faut bien comprendre, la harde du caribou n'est pas en position d'avoir des pertes de mortalité et cela même d'un seul individu autre de la mort naturel. Le caribou peut vivre en 15 à 20 ans dans le secteur. Ceci lui laisse quelques années pour contribuer au maintien de sa population.

➤ La non entente entre AME et Eacom sur l'utilisation d'un chemin commun dans la zone 1A du caribou de VD.

- Pour nous qu'il est déjà une construction d'un nouveau chemin qui sera très achalandé quotidiennement 24/24 dans un milieu déjà perturbé à 90% n'est pas nécessairement la meilleur des solutions. Ceci augmentera significative le taux de perturbation. Il s'ajoute à cela l'industrie forestière (Eacom) qui a eu l'autorisation du MFFP de construire un chemin dans le même secteur. Nous croyons que l'AME et Eacom sont très conscients des enjeux fauniques. Nous souhaitons ardemment que les deux s'entendent sur l'utilisation d'un seul chemin pour leurs besoins d'exploitation des ressources naturelles du peuple québécois. (référence au document PRB.17)

➤ Manque de certaines mesures particulières de la protection du caribou :

- En référence au document «PR8.15 », nous saluons les mesures d'atténuation générales et particulières annoncées pour le caribou proposées par l'AME. Les mesures particulières visant la protection de la faune aviaire nous semble raisonnable et appropriée. Nous trouvons que le programme de «Sensibilisation pour les employés» innovateur et intéressant. Le plan «Conservation de la biodiversité» s'inscrit aussi dans les valeurs de notre organisme.
- Dans le contexte des mesures particulières pour le caribou, nous croyons qu'il devrait avoir une signalisation appropriée signifiant la présence des caribous sur le sur le nouveau chemin et le territoire de la minière.
- Le signallement des prédateurs comme les loups et les ours devrait être fait immédiatement par les employés et visiteurs de la mine. Ceci dans le but d'informer les autorités minières et MFFP pour que des actions puissent être mise en œuvre. Le soutien financier d'AME dans la nouvelle stratégie du MFFP pour

l'ajout de colliers émetteurs installés sur des individus des meutes de loups du secteur aidera énormément aux mesures de contrôle de base des meutes. Ceci ne veut pas dire d'éliminer les meutes mais bien de restreindre le nombre d'individus pour augmenter les chances de survie du caribou à court et moyen terme notamment pour les faons et les jeunes d'un an et demi.

- L'AME est déjà impliquée dans la mise en œuvre du rétablissement du caribou de Val-d'Or depuis trois années. L'Association est heureuse de cet engagement de la minière dans un dossier faunique complexe comme celui du caribou de Val-d'Or. La volonté de l'AME est de signaler la présence du caribou oscillant sur le territoire et le chemin de la minière. Cet objectif serait mieux atteint dans le renouvellement de la flotte des colliers émetteurs portés par les caribous et d'en ajouter d'autres ayant une technologie plus moderne pour la cueillette rapide des données. Ceci permettrait une réelle surveillance préventive beaucoup plus efficace. De plus, ces nouvelles technologies diminueraient significativement les risques possibles de collision du caribou et pourrait diminuer significativement des coûts d'arrêt de production de la minière reliés au transport du minerai.

### **3. En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie ?**

- Les chasseurs et piégeurs ayant un abri sommaire dans le secteur seront dérangés par le va et vient des nombreux camions de la minière et certainement par ceux de l'industrie forestières par l'ouverture du nouveau chemin. Les animaux sont influencés par ses bruits. Ceci enlève la quiétude du secteur de chasse pour lequel les propriétaires d'abris sommaires ont durement travaillé à ériger. De plus ceux-ci paient des taxes élevées pour se prévaloir ses droits d'occupation du territoire.
- Nous apprécions le fait que l'AME a fait des contacts personnalisés pour rencontrer les propriétaires des abris sommaires pour connaître leur besoins et doléances. De telles actions sont assez rares auprès des chasseurs et pêcheurs et piégeurs.
- Nous attendons de l'AME de faire en sorte que l'accès aux propriétaires d'abris sommaires ne soit pas compromis et non limitatif à leurs activités de chasse ou de pêche ou de piégeage.
- Nous espérons que les bruits de l'exploitation de la minière notamment lors des sessions de dynamitage surtout durant la période de mise bas des caribous prévue de la fin mai à la fin juin n'est pas d'impact significatif sur la santé des animaux. Il faut de rappeler que la mise bas se fait près du lac Sabourin à quelques kilomètres du projet de la mine Akasaba Ouest. Peut-être prévoir les sessions de dynamitage durant le jour au lieu la nuit.
- Nous croyons que le secteur a été beaucoup perturbé au cours des nombreuses années avec les diverses explorations minières et l'exploitation forestière. L'arrivée du projet

Akasaba Ouest va contribuer à cette perturbation. Mais, les mesures particulières pour la protection de l'habitat et de la faune est déjà en sus ce qui a été fait dans le passé. Est-ce assez, le temps nous le démontrera.

#### **4. Ce projet est-il acceptable dans le milieu et pourquoi ?**

- Dans un contexte où le secteur a été très perturbé aux cours des quarantaines dernières années par les développements miniers et forestiers et où se situe le projet Akasaba Ouest, il est très difficile de récupérer la nature déjà perdue. Mais, les efforts déployés par l'AME démontrent la volonté de soutenir concrètement l'aspect de la biodiversité et le souci de la protection du caribou qui se promène à proximité du futur site de la minière.
- L'Association chasse et pêche souhaite que l'AME prenne en compte les suggestions exprimées dans la section «Les préoccupations du projet» afin de bonifier le plan des mesures particulières pour la faune.
- L'Association chasse et pêche de Val-d'Or souhaite l'AME continue très activement à s'impliquer et à supporter la protection de l'habitat général et de la conservation de la harde spéciale et unique à de Val-d'Or et cela durant l'exploitation de la mine et après sa fermeture. Cet engagement est un investissement concret des orientations appliquées au développement durable de la minière «AME» et de la conservation à la biodiversité.
- L'Association chasse et pêche de Val-d'Or demande l'AME de ta tenir au courant des décisions et suivis concernant les éléments mentionnés dans cette présentation.

Dans la prise en considération et la mise en application des éléments susmentionnés et présentés pour l'AME, l'Association chasse de Val-d'Or pense que le projet Akasaba Ouest est acceptable.

## **5. Quels sont vos commentaires et vos suggestions pour améliorer le projet ?**

- L'option proposée par l'AME et qui serait bonifiée avec les éléments susmentionnés par notre organisme contribueront à l'amélioration du projet Akasaba Ouest.
- Le succès de la protection du caribou de Val-d'Or signifie que le milieu gouvernemental et municipal, les partenaires économiques et les organismes associatifs et environnementaux ont pu unir leurs forces pour équilibrer l'aspect économique des ressources naturelles et des loisirs des utilisateurs tout en assurant la viabilité à long terme de l'habitat du caribou ainsi que pour celui des autres espèces.

## **6. Avez-vous d'autres suggestions ?**

- Il serait appréciée que la «AME» mentionne dans sa documentation qu'elle est venue faire une présentation du projet «Akasaba Ouest» au conseil d'administration de l'Association chasse et pêche de Val-d'Or le 3 mars 2015. De plus l'Association a participé activement dans les ateliers thématiques du 11 mars 2015 à l'Hôtel Forestel.
- L'Association chasse et pêche de Val-d'Or est au membre du comité du rétablissement du caribou de Val-d'Or.
- L'Association chasse et pêche de Val-d'Or est impliquée dans le dossier du rétablissement du caribou de Val-d'Or depuis 1985.

## **7. Quelle est votre position quant à l'autorisation ou non du projet ?**

Dans la prise en considération et la mise en application des éléments susmentionnés pour l'AME, l'Association chasse et de Val-d'Or est en accord avec le projet Akasaba Ouest.

**Note :** «AME» signifie la minière Agnico Eagle

**Document préparé par Jacques Cormier, Président de l'Association chasse et pêche de Val-d'Or Inc. pour les audiences du BAPE dans le cadre du projet minier « Akasaba Ouest »**

**«Fin du document»**